

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PISCINE D'AURON – SAISON D'ETE**

### **SEM DES CIMES DU MERCANTOUR**

Siège social : Hôtel de Ville - 06660 SAINT ETIENNE DE TINEE – FRANCE  
S.A. au capital de 75 000 EUR  
Immatriculée au RCS Nice B 383 857 299

Exploitant la piscine d'Auron

### **Station d'AURON :**

S.E.M. des Cimes du Mercantour  
Place Centrale - 06660 AURON- FRANCE  
+33 (0)4 93 23 00 02  
auron@sem-cm.org  
N° de TVA intracommunautaire : FR 343 838 572 99

Ci-après dénommée l'« Exploitant »

### **GÉNÉRALITÉS**

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des activités proposées par la SEM des Cimes du Mercantour à la piscine d'Auron.

L'acquisition d'une entrée à la piscine et/ou de l'achat d'une activité implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des présentes CGV et du règlement intérieur de la piscine (affiché à l'entrée de celle-ci) sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des activités touristiques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

### **ACTIVITES**

Les entrées à la piscine et à la salle de musculation ne nécessitent pas de réservation.

L'exploitant propose également l'activité Aquagym qui nécessite une réservation obligatoire. L'entrée à la piscine n'est pas incluse dans le tarif de l'activité Aquagym.

Le client peut annuler une réservation au plus tard 24h avant le début de l'activité concernée. Pour cela il doit en faire la demande directement sur place à la centrale de réservation (adresse de l'exploitant en page 1) ou par mail à l'adresse suivante : [activites.auron@gmail.com](mailto:activites.auron@gmail.com)

### **TARIFS**

Tous les tarifs publics de vente des activités sont affichés à l'accueil de la piscine. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Ceux-ci figurent également dans la brochure de la station et/ou sur le site Internet : [www.auron.com](http://www.auron.com)

L'accès à la piscine nécessite obligatoirement l'achat d'une entrée, et ce même pour les non-nageurs.

Il appartient au Client de s'informer sur les produits et tarifs proposés et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel de l'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable du choix du client.

Des réductions sont proposées à certaines catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée.

**L'Exploitant se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories ouvrant droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis.**

**L'Exploitant se réserve en outre le droit de modifier et/ou de supprimer tout ou partie des offres et des conditions d'accès aux offres à tout moment.**

**Les tarifs et conditions applicables sont ceux en vigueur à la date d'achat par le client.**

### **RESERVATIONS**

La réservation est obligatoire pour l'activité Aquagym, aucune personne ne pourra être acceptée à l'activité sans présentation de son justificatif de réservation à l'animateur et de son entrée piscine.

Les réservations se font, soit à l'accueil de la piscine, soit via le site internet : [www.auron.com](http://www.auron.com)

Les réservations se font dans la limite des places disponibles, le nombre de participant est déterminée par l'exploitant et peut être modifié à tout moment.

### **MODALITES DE PAIEMENT**

Tout achat d'entrée ou réservation d'activité donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Aucune réservation ne sera effective sans paiement du client.

Les paiements sont effectués en devises euros

- soit en espèces ;
- soit par carte bancaire CB - Visa - Eurocard – MasterCard - American Express uniquement ;
- soit par chèques-vacances ANCV (sans rendu de monnaie)

### **JUSTIFICATIF DE VENTE**

Chaque réservation et/ou achat d'entrée donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure la nature de la prestation, sa date de validité, son prix.

Chaque client devra porter un bracelet pour justifier de son achat durant son accès à la piscine.

De plus, lors d'une location pour les transats et/ou parasols un bracelet correspondant sera remis au client afin qu'il puisse justifier de sa location auprès des maîtres-nageurs.

Ces justificatifs doivent **impérativement être conservés** par le titulaire et doivent pouvoir être présentés à la demande de la SEM des Cimes du Mercantour et **pour tout recours ultérieur**.

### **ABONNEMENTS**

Les abonnements sont édités sur des supports mains libres (KeyCard) offerts.

La KeyCard devra être présentée à chaque entrée à la piscine.

L'abonnement saison est strictement personnel, incessible et intransmissible.

L'abonnement semaine donne accès à la piscine une seule fois par journée.

L'abonnement 10 entrées non consécutives doit être épuisé avant la fin de la saison en cours. Les entrées non utilisées ne seront ni remboursées ni reportées.

### **PERTE – DETERIORATION – VOL**

En cas de perte, de détérioration ou de vol de **la carte d'abonnement saison** le titulaire doit présenter **le justificatif de vente du forfait** à l'accueil de la piscine.

La carte perdue, détériorée ou volée sera bloquée définitivement et ne permettra plus l'accès à la piscine.

Sous réserve des vérifications d'usage (pièce d'identité, justificatif de réduction, etc.), un duplicata sera remis au titulaire.

Il sera valable immédiatement et des frais de réédition seront appliqués : 5 EUR

Tout client ne présentant pas les informations nécessaires (justificatif de vente, pièce d'identité, justificatif de réduction, etc.) ne pourra se voir délivrer un duplicata de son abonnement.

Les autres abonnements (semaine/10 entrées) ne pourront pas faire l'objet d'une réédition.

### **INTERRUPTION DE FONCTIONNEMENT**

Seul une annulation de l'activité Aquagym décidé par l'exploitant donnera droit à un échange de la réservation pour un report à une autre date ou à un remboursement.

En cas d'évacuation des bassins pour des raisons techniques d'une durée supérieure à 2 heures, le client se verra proposer un dédommagement du préjudice subi sur son entrée à la piscine.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes au choix du client :

Soit d'un avoir,

Soit d'un remboursement différé.

Le montant sera déterminé en fonction de l'heure d'arrivée du client et de la catégorie des personnes. Pour cette solution, le client devra nous fournir les pièces suivantes : ticket de caisse, coordonnées postales, téléphone et courriel.

Particularité de l'abonnement SAISON:

L'abonnement a une durée de validité fixée pour la saison d'été, l'exploitant garantit un minimum de 50 jours d'accès possibles à la piscine sur la saison.

Le décompte des 50 jours d'accès possibles débute au premier jour de l'ouverture effective de la piscine pour la saison d'été.

Un « jour d'accès possible » se définit dès lors qu'il n'y a pas d'interruption de service de plus de 2h dans une journée d'ouverture.

Concernant l'abonnement saison, un dédommagement sera appliqué au Client uniquement si les 40 jours d'accès possibles ne sont pas atteints lors de la saison d'été. Dans ce cas de figure, le montant du dédommagement sera calculé de la façon suivante :

Dédommagement = Prix payé X [(40 – Jours d'accès possibles lors de la saison)/40]

Par ex. : si dans une saison il n'y a eu que 31 jours d'accès possibles à la piscine, le montant du dédommagement d'un abonnement à 100 EUR s'élèvera à : 100 € X ((40-32)/40) , soit 20 EUR.

Le montant du dédommagement pourra être au choix : soit remboursé au client, soit déduit du montant de sa commande d'abonnement saison pour l'été suivant.

### **REMBOURSEMENT**

Toute entrée piscine qui n'aurait pas été utilisée, ne sera ni remboursée ni échangée, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire.

Les abonnements « 10 entrées » devront être épuisés durant la saison d'été en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité.

Un Client exclu de l'établissement pour non respect du Règlement Intérieur de la piscine, ne pourra prétendre à aucun remboursement de son entrée et/ou de son activité.

### **RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être adressée à l'exploitant dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante :

Pour la station d'Auron :

S.E.M. des Cimes du Mercantour

Place Centrale - 06660 AURON- France

A défaut de réponse satisfaisante de l'Exploitant, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)  
L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

### **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tél.) pourront être demandées aux Clients par la SEM des Cimes du Mercantour pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société SEM des Cimes du Mercantour.

Conformément à la Loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entré en vigueur le 25 mai 2018 redéfinissant les droits liés aux données personnelles des utilisateurs en Union Européenne, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement et d'opposition au traitement de données personnelles vous concernant. Pour exercer ces droits, veuillez nous adresser votre demande par courrier à :

S.E.M. des Cimes du Mercantour  
Service Billetterie  
Place Centrale – 06660 AURON – France

Respect du droit à l'oubli : si, sur un délai de trois ans, l'exploitant observe une absence totale d'activité de votre part, vos données personnelles seront effacées et supprimées.

Responsable: Frédéric GIL – Directeur Général  
Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.  
En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

### **CORONAVIRUS**

COVID-19 : Respect des mesures et règles sanitaires -DISPOSITIONS PARTICULIERES

« Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (et dispositions suivantes éventuelles) pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'Exploitant a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières ».

Le CLIENT est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires.

Tout participant à une activité/animation est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, le CLIENT s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation. »